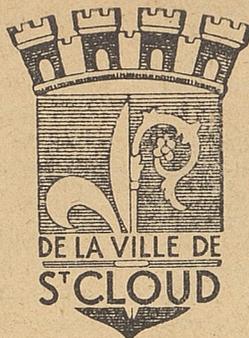


BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
Mairie de Saint-Cloud

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Après les Elections...

Sans doute, les affiches qui ont suivi les élections ont déjà remercié la population de l'accueil plus que chaleureux qu'elle a fait à la nouvelle candidature de la Municipalité sortante; mais c'est bien la moindre des choses que de remercier à nouveau les électeurs par la voie du bulletin.

C'était pour la population clodoaldienne, par ce vote massif, indiquer nettement sa volonté de voir se continuer l'œuvre entreprise de modernisation et d'embellissement de notre ville et se poursuivre les innovations qui avaient été faites dès 1945.

Parmi ces innovations, la plus marquante à l'époque — car maintenant nous avons fait école et la plupart des villes nous ont imités — c'était la création du Bulletin Municipal.

En 1953, comme en 1947, la question du bulletin a été fortement agitée pendant les élections et le vote récent peut être regardé comme significatif à cet égard.

Il en est donc ainsi : le Bulletin Municipal trimestriel continuera de paraître, de renseigner sans parti-pris une population dont la vie à proximité de Paris est trépidante, qui n'a pas le temps de lire les affiches officielles que l'on appose, qui ne vit pas en circuit fermé comme bien des petites villes de province et qui ignorerait tout de notre administration si ce bulletin périodique ne la renseignait sur les innombrables questions qui se posent.

Ce bulletin est un lien auquel nous tenons. Nous y tenons d'autant plus que sa vie a été menacée et que le numéro d'avril nous a valu, sur la plainte des candidats de la liste d'Entente Républicaine des Intérêts Communaux (liste Salles-Dupérier), une action au Conseil de Préfecture. Les plaignants demandaient l'annulation des élections du 26 avril pour infraction à la loi électorale, considérant que le bulletin n'était pas un périodique, ni un journal, mais un simple tract.

On verra par ailleurs l'arrêté du Conseil de Préfecture et in-extenso l'exposé des motifs.

Ce geste de mauvaise humeur est venu effacer les paroles toutes cordiales de M. Benoit, doyen d'âge de notre Assemblée municipale, qui avait déclaré dans son allocution que la campagne électorale était close, que les passions devaient se taire et qu'il importait de travailler tous ensemble au bien de Saint-Cloud.

Ces idées correspondaient bien à celles de la majorité qui s'était empressée de manifester sa largeur d'esprit en introduisant la proportionnelle au sein des commissions, indiquant par là, comme elle l'avait

Nos réalisations continuent...

50 Millions de Travaux d'Égout

Eu vue d'assainir le plateau de Montretout dans la partie comprise entre l'avenue du Maréchal-Foch, la rue de la Porte-Jaune, l'avenue de la Fouilleuse, le boulevard Washington, la rue du Mont-Valérien, le boulevard de la République (partie dénommée au plan général d'assainissement de Saint-Cloud « Bassin du Val d'Or A ») et pour permettre la réalisation de groupes d'immeubles d'habitation collective sur de grands terrains non bâtis, situés boulevard de la République, le Conseil Municipal décidait, le 9 avril 1951, de faire construire un collecteur principal sur cette importante voie (R. N. 185), entre l'avenue Foch et le boulevard Washington.

L'Assemblée communale demandait l'inscription du projet, qui était chiffré à 50 millions de francs, au plan d'équipement national, afin d'obtenir une subvention de l'Etat et le concours d'établissements de crédit pour le financement de la somme laissée à la charge de la ville.

En 1951, les services du Ministère de l'Intérieur inscrivaient le projet de Saint-Cloud au plan d'équipement national, mais pour une tranche de 5 millions de francs seulement, et accordaient 20 % de subvention, soit 1 million.

De leur côté, les services des Ponts-et-Chaussées, chargés de vérifier la partie technique du dossier présenté, faisaient observer qu'il était préférable, en raison des travaux d'élargissement et de réfection du bou-

levard de la République et de la nécessité de ne pas défoncer la chaussée, lors de l'établissement de branchements particuliers, de substituer au collecteur ovoïde prévu, deux grosses canalisations de 0 m. 60 à placer de chaque côté de la voie dans la partie réservée aux trottoirs.

Le projet fut remanié par les services techniques municipaux, compte tenu de ces indications et en 1952, la ville de Saint-Cloud obtint l'inscription au plan d'équipement national d'une seconde tranche de travaux de 35 millions de francs ainsi qu'une subvention de 7 millions. Les deux tranches réunies s'élevant à 40 millions permettront de réaliser le projet, tel qu'il a été remanié. La subvention de l'Etat étant de 20 %, soit 8 millions, il reste à supporter, par la ville, dans ces travaux, une somme de 32 millions de francs qu'elle est dans l'obligation d'emprunter ainsi qu'en a d'ailleurs décidé le Conseil municipal.

De nombreux établissements de crédit ont été contactés et, après de multiples démarches, la Municipalité put obtenir un prêt de 10 millions de francs, remboursable en 15 ans, auprès du Crédit Foncier de France et un prêt de 22 millions de francs, remboursable en 30 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce dernier prêt est en cours de négociation.

Le dossier technique n'a pas encore reçu son approbation définitive en raison des points de détail à régler avec la ville de Paris, notamment en ce qui concerne les ouvrages des eaux de l'Avre, que nous rencontrerons lors de l'ouverture des fouilles et qui nous obligeront pour passer sous ces ouvrages à établir des chambres de déversement d'une profondeur de 5 m. 50 environ.

Nous espérons cette approbation prochaine et pensons être en mesure, après les vacances, de mettre les travaux en adjudication et de commencer ceux-ci avant la fin de l'année 1953.

Deux autres projets d'égout seront réalisés avant le 1^{er} janvier 1954. Il s'agit de l'égout de la rue du Val-d'Or dont les travaux sont en cours et d'un égout à construire, rue Pasteur, pour permettre l'assainissement d'un lotissement qui a été créé cette année. Des canalisations d'égout seront, en outre, placées en 1953, avenue de Suresnes et avenue des Platanes, au groupe des H.L.M.

C'est donc environ 50 millions de travaux d'égout qui seront entrepris en 1953. Notre effort ne s'arrêtera pas là car il y a beaucoup à faire dans Saint-Cloud en ce qui concerne l'assainissement. Le projet général d'assainissement s'élève en effet à 200 millions de francs. Il ne peut toutefois être réalisé que par tranches et au fur et à mesure de l'inscription de celles-ci au plan d'équipement national. Ce qui n'empêche pas la Municipalité, chaque fois qu'elle en a la possibilité et qu'elle obtient le concours de particuliers, de réaliser dans le cadre du programme général, des portions d'égout, comme c'est le cas pour la rue du Val-d'Or, l'avenue de Suresnes et la rue Pasteur.

Après les Élections...

(Suite de la 1^{re} page)

d'ailleurs fait pour le mandat précédent, sa volonté bien nette d'inviter tous les conseillers au travail en commun. Mais ce serait une erreur de croire que ces concessions faites sont une preuve de faiblesse. La majorité entend conserver toutes les initiatives et être maîtresse

de son programme. *Celui-ci a été défini clairement dans l'affiche électorale. Les promesses qui ont été faites aux électeurs ne sont pas un vain mot. Ceux-ci s'en apercevront. Pour que ces promesses puissent être réalisées, il faut que règne à Saint-Cloud une autorité. Cette autorité ne sera pas une dictature — comme on l'a écrit naguère — mais je m'autorise du discours de M. Vincent Auriol, à Pau, le 28 juin, pour redire avec lui que « la démocratie est le plus difficile des régimes, qu'elle exige de la part des citoyens et de leurs représentants, un effort constant de civisme, de conciliation et de concorde, sinon elle dégénère en anarchie et en impuissance. L'autorité de l'Etat est donc nécessaire pour combattre cette maladie, toujours menaçante, des régimes de liberté et plus particulièrement du nôtre. »*

Une ville, c'est un état en tout petit. La Municipalité aura à cœur cependant de concilier l'autorité avec la gentillesse, le sérieux avec le sourire.

C'est la méthode qui nous a réussi et qui a été appréciée de ceux qui nous ont portés à nouveau à la mairie. Ils ne seront pas déçus car nous continuerons pour le plus grand bien de tous.

Le Maire,
F. CHAVETON.

La question de l'eau potable à Saint-Cloud

Par la voie du *Bulletin Municipal*, nous avons tenu nos concitoyens au courant des protestations du Conseil Municipal, au sujet du manque de pression d'eau et de la mauvaise qualité de l'eau à Saint-Cloud et nous leur avons fait part de nos interventions réitérées auprès de l'autorité supérieure, afin d'obtenir les améliorations désirables.

Nous avons même publié une lettre du 24 novembre 1952, par laquelle M. le Préfet de Seine-et-Oise signalait qu'il avait écrit à M. le Ministre de l'Education Nationale et à M. le Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts pour leur demander de prévoir dans les crédits d'investissements, les sommes nécessaires à la réalisation rapide des travaux d'amélioration.

Au début du mois de juin, le Maire est intervenu à nouveau auprès de l'Ingénieur en Chef chargé du service des eaux à Versailles, qui a bien voulu, par lettre du 27 juin 1953, que nous reproduisons *in extenso*, donner toutes précisions sur l'état actuel de la question et faire parvenir une note sur le fonctionnement du service des eaux de Versailles, distributeur d'eau potable à Saint-Cloud. Nous sommes heureux de porter cette note à la connaissance de nos concitoyens qui verront ainsi de quelle façon est distribuée l'eau, ce qui a été prévu pour parer à l'augmentation des besoins et pour en améliorer la qualité.

L'Ingénieur en Chef Adjoint au Directeur
du Service des Eaux et Fontaines,
à Monsieur le Maire de Saint-Cloud.

Monsieur le Maire,

Par lettre du 2 juin 1953, vous me rappelez la petite note que vous m'aviez demandée au sujet du Service des Eaux de Versailles à la fin de l'année dernière, afin de vous permettre de renseigner vos administrés sur la situation actuelle et sur les travaux d'amélioration envisagés, tant en ce qui concerne la qualité que la quantité de l'eau.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointe une note résumant la situation que je vous avais exposée verbalement à la fin de l'année dernière. Il m'avait semblé préférable d'attendre, pour vous l'adresser, que les crédits d'équipement de 1953 nous aient été ouverts et que les principaux travaux correspondants soient engagés et en cours d'exécution.

A ce sujet, comme il est exposé dans la note ci-jointe, les crédits d'équipement de 1953 nous ont permis de lancer les travaux pour terminer l'équipement des deux nouveaux puits de Croissy, d'une part, et pour continuer les travaux de renforcement du réseau surélevé de distribution pour les plateaux de La Celle-Saint-Cloud, Garches et Vaucresson, d'autre part.

L'équipement de ces deux nouveaux puits sera terminé à la fin de l'été et les travaux pour le réseau surélevé vont se poursuivre cette année pour être terminés au cours de l'année prochaine.

Malheureusement, les crédits d'équipement n'ont pas été assez importants en 1953 pour pouvoir lancer la station de filtration. Les études n'en ont pas moins été poursuivies et un concours entre Sociétés spécialisées vient d'être lancé, de telle sorte que si, comme on peut l'espérer, des crédits nous sont ouverts en quantité suffisante pour l'année 1954, les travaux pourront être aussitôt entrepris.

Vous me signalez, par ailleurs, que vous avez reçu de nouvelles plaintes à la suite des premières chaleurs du début de juin et du surcroît de consommation d'eau qui en est résulté.

Je pense plutôt qu'il s'agit de conséquences de différents travaux locaux à Saint-Cloud même qui ont entraîné naturellement des coupures de faible durée d'ailleurs sur certaines conduites et qui peuvent avoir ainsi entraîné dans certains quartiers une diminution de pression.

En effet, du fait des conditions atmosphériques de cette année, la situation au point de vue de la quantité de l'eau distribuée ne se compare pas à celle de l'année dernière et nous disposons encore à ce jour de la presque totalité de nos réserves dans les grands réservoirs de Louveciennes et des Deux-Portes.

Si vous recevez de nouvelles réclamations de vos administrés, vous pourriez, soit me les transmettre, soit les remettre à M. Lion, chef de la section de Saint-Cloud, afin que nous les examinions et s'il s'agissait de la qualité de l'eau, j'en saisirais M. Le Stratt, chef du Contrôle des Eaux de la Ville de Paris, qui suit spécialement la qualité bactériologique de l'eau distribuée par notre service.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Service des eaux de Versailles

L'origine du Service des Eaux et Fontaines de Versailles, Saint-Cloud et Marly, remonte à Louis XIV; celui-ci, après avoir entrepris la construction des domaines royaux, organisa leur alimentation en eau, spécialement pour les jeux d'eaux des différents parcs.

A cet effet, en dehors d'un réseau de rigoles et d'étangs recueillant les eaux de ruissellement des plateaux jusqu'à la Forêt de Rambouillet, on utilisa l'eau de la Seine, remontée sur le plateau de Louveciennes par la première machine de Marly.

Si depuis cette époque, d'importantes transformations ont été apportées à ce service, il garde néanmoins l'empreinte de son origine.

En particulier, le Service des Eaux et Fontaines est un service d'Etat dépendant du Ministère de l'Education Nationale — Sous-Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts — et non pas une société concessionnaire ou une régie comme pour les autres communes.

I. Réseau d'étangs et réseau d'eau potable :

Il existe maintenant deux réseaux nettement séparés : celui d'eau d'étangs et celui d'eau potable. Les eaux d'étangs servent uniquement pour les jeux des eaux des parcs de Versailles et de Saint-Cloud. Pour le premier, les eaux proviennent des plateaux S. O. de Versailles avec les étangs de la Tour, de Hollande, de Saint-Hubert et de Saint-Quentin, et pour le second, des étangs de Ville-d'Avray et de Villeneuve. Ces eaux sont amenées gravitairement par un système de rigoles, d'aqueducs et de canalisations jusqu'à

des réservoirs dans les parcs eux-mêmes. Pour Saint-Cloud, en particulier, il existe dans le parc, le long de « l'Allée de Monsieur », un réservoir de 20.000 m³ qui avait été dégradé par les bombardements pendant la guerre et qui a été remis en état au cours de l'été 1950.

Quant au réseau d'eau potable, il a pris depuis quelques décades de plus en plus d'importance par suite de l'urbanisation de plus en plus développée de la zone desservie. Actuellement, le service dessert 27 communes de Seine-et-Oise, de Saint-Cloud à Trappes et de Marly à Toussus-le-Noble. D'après le recensement de 1946, la population alimentée est de près de 140.000 habitants, alors qu'elle n'était que de 100.000 habitants en 1921 et elle continue à augmenter chaque année. La consommation augmente non seulement avec la population mais encore avec le développement des installations sanitaires de plus en plus répandue dans les constructions : salle d'eau, salle de bains, etc., sans parler du tout-à-l'égout. C'est ainsi qu'inférieur à 4 millions de mètres cubes par an en 1923, 1924 et 1925, le cube d'eau fourni aux abonnés dépasse 8 millions de mètres cubes depuis 1949. Pour satisfaire à ces besoins, il faut disposer en moyenne de 25 à 30.000 m³ par jour au départ des grands réservoirs, de 45 à 50.000 m³ par jour en été, chiffre qui a été nettement dépassé et a atteint 60.000 m³ par jour au mois de juillet 1952.

PRIX DU GAZ

Savez-vous que le prix du gaz pour les foyers domestiques qui est de 40 fr. 30 le m³ à Vaucresson, 37 fr. 40 à Rueil-Malmaison, 31 fr. 70 à Courbevoie et 41 fr. 10 à Paris, n'est que de 28 fr. 90 à Saint-Cloud ?

II. Description générale du réseau :

L'eau potable ainsi distribuée provient des puits de 40 à 60 mètres de profondeur, creusés dans la plaine de *Croissy*, prenant l'eau de la nappe dite de *Croissy*, qui se trouve à l'intérieur de la craie du Senonien et qui est alimentée par les eaux de pluie tombant sur tous les plateaux et versants voisins encadrant la vallée de la Seine. Passant à travers une épaisse couche d'alluvion sableuse, cette eau est ainsi filtrée naturellement. Aussi, les analyses complètes et les contrôles journaliers de l'eau de ces puits ont toujours donné des résultats favorables au point de vue bactériologique. Ces puits sont équipés de groupes moto-pompes qui renvoient l'eau sur la machine de *Marly*.

La machine actuelle, qui date de 1856, n'emprunte plus à la Seine que la force motrice pour élever l'eau des puits sur les plateaux de *Louveciennes*, c'est-à-dire à plus de 150 mètres de hauteur. Elle est capable d'élever chaque jour plus de 20.000 m³ d'eau, sans dépenses d'énergie électrique ni de carburant. Mais depuis longtemps déjà, il a fallu augmenter la puissance de la machine en y ajoutant des pompes actionnées, soit par des moteurs électriques, soit par des moteurs Diesel.

L'eau ainsi élevée est accumulée dans les grands réservoirs de *Louveciennes* et des *Deux-Portes*, de plus de 500.000 m³, indispensables pour assurer la sécurité de l'exploitation et pour faire face aux pointes d'été.

C'est de ces réservoirs, centre de toute l'installation, que partent les conduites d'adduction, soit vers la région de *Versailles*, soit vers la région de *Saint-Cloud*. C'est ainsi qu'actuellement, il existe trois conduites de 400 m/m alimentant toute la région de *La Celle-Saint-Cloud*, *Garches*, *Vaucresson*, *Saint-Cloud*, *Marnes*, *Ville-d'Avray* et une partie de *Sèvres*.

III. Programme d'équipement :

L'augmentation constante des besoins en eau nécessite l'exécution d'importants travaux de renforcement, d'autant plus qu'il n'a pas été possible de poursuivre les travaux amorcés avant la guerre, ni pendant l'occupation, ni les années suivantes, par suite de manque de crédits.

Tout d'abord, les moyens de captage et d'élévation à la machine doivent être accrus pour passer de 35 à 40.000 m³/jour actuels à 70 à 80.000 m³/jour en première étape. Les travaux de forage de deux nouveaux puits ont déjà été exécutés et l'équipement mécanique et électrique de ces nouveaux puits, entrepris en 1952, se poursuit en 1953, pour être terminés dans le courant de cette année. Le renforcement des moyens d'élévation de la machine de *Marly* devra suivre l'année prochaine.

Mais il convient aussi de renforcer le réseau de distribution, tant par la pose de nouvelles conduites de plus gros diamètre pour diminuer la perte de pression résultant de conduites trop petites, que par la construction de réservoirs locaux capables de faire face aux pointes de la consommation pendant certaines heures de la journée. La région la plus déshéritée était celle des plateaux autrefois peu construits mais qui se bâtissent de plus en plus. Aussi, dans la limite des possibilités budgétaires et avec la contribution éventuelle des Sociétés de construction directement intéressées, un nouveau réseau surélevé est-il en cours d'aménagement : la pose d'une grosse conduite de refoulement allant des grands réservoirs dans la région des Hubies sera bientôt terminée, la station de refoulement et un grand réservoir surélevé donnant ainsi une pression suffisante sur tous les plateaux sont déjà lancés et seront terminés en 1954.

Au fur et à mesure des possibilités financières, le renforcement des canalisations des autres secteurs déjà entrepris en certains points critiques et la construction des réservoirs suivront.

IV. Qualité de l'eau :

L'eau distribuée est suivie régulièrement par des laboratoires officiels qui en font des analyses bactériologiques pour s'assurer qu'elle ne contient ni bacille ni germes nocifs. Ce résultat est atteint actuellement par une chloration de l'eau sur tous les dépôts des grands réservoirs.

Si la chloration permet à l'eau d'être sans danger, elle peut présenter quelquefois un aspect physique peu agréable; l'eau peut contenir, en particulier, des algues ferrugineuses provenant des puits et des débris végétaux provenant des réservoirs. Par ailleurs, la chloration dont le taux actuel est nécessairement élevé, peut donner à l'eau un goût désagréable. Aussi, il a été prévu de réaliser, au départ des grands réservoirs, une station de filtration qui débarrasserait l'eau de toute impureté, et qui serait suivie d'une légère chloration. Si les crédits n'ont pas encore permis de commencer les travaux, les études en ont été poursuivies et un concours entre maisons spécialisées dans de tels traitements est déjà ouvert pour permettre la mise au point et le choix de la meilleure solution à adopter; ainsi les travaux pourraient démarrer dès que les crédits seront accordés.

Si nous voulons que notre ville soit propre... ...ne la salissons pas

Lequel de nos lecteurs se permettrait de jeter sur les parquets ou tapis des amis chez lesquels il est en visite les détritiques et vieux papiers qui l'embarrassent ?

Et cependant, personne ne se prive de jeter sur les trottoirs des rues et lieux publics tout ce qui ne trouve pas normalement place dans une poche.

Sans doute, chacun de nous est chez soi dans nos rues, mais il est aussi *chez les autres*. Il serait normal qu'on y songe avant de se débarrasser de tous les papiers, journaux, prospectus, emballages de cigarettes, etc... qu'on ne veut pas garder près de soi.

Avec un peu d'attention, il est facile de trouver soit une corbeille, soit une bouche d'égoût qui recevra sans protester tous ces objets superflus.

Cela vaudrait mieux que de les abandonner au caprice du vent qui les étale et les éparpille, donnant à nos rues un aspect de malpropreté vraiment regrettable.

Les balayeurs font ce qu'ils peuvent. Il leur est impossible de suivre les passants pour ramasser immédiatement tout ce que ceux-ci abandonnent.

Il appartient à chacun de nous de prendre les précautions nécessaires pour que les rues ne soient pas aussitôt souillées... et le demeurent jusqu'au prochain balayage qui peut n'intervenir, si c'est un samedi, que le surlendemain lundi. Et toute la journée du dimanche offrira aux passants et aux promeneurs le spectacle lamentable de rues et trottoirs garnis de détritiques et de papiers plus ou moins propres, laissés là par la négligence ou l'inattention de gens sans soins et surtout sans souci des obligations que crée à chacun de nous la vie en société.

Que pensons-nous aussi de nos récipients à ordures ménagères que nous déposons tous les jours sur notre trottoir et qui sont une des causes de malpropreté quand ils sont en mauvais état, démunis de couvercles et insuffisants pour recevoir toutes nos ordures ou celles de l'immeuble ? Regardons une rue avant le passage des boueurs et nous verrons qu'à côté de la poubelle métallique, parfois remplie exagérément parce que trop petite, il y a des caisses et des cartons pleins d'immondices.

Il y a même des détritrus ménagers mis sur un simple papier journal.

Tous nous désirons que les ordures ménagères soient enlevées de bonne heure mais avons-nous songé au travail supplémentaire que nous donnons ainsi à nos boueurs et à la perte de temps que nous leur occasionnons ? Si chacun d'entre nous apportait tout simplement un peu de bonne volonté, cet état de choses, contraire aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, disparaîtrait rapidement.

N'attendons pas d'y être mis en demeure pour remplacer une poubelle détériorée, pour lui mettre un couvercle ou pour acheter le récipient métallique qui fait défaut.

Pendant la guerre, on ne trouvait pas de poubelles métalliques et on a pris l'habitude d'avoir recours à une caisse ou à un carton, mais nous savons très bien que cela n'est pas réglementaire et que les pouvoirs publics interviendront tôt ou tard pour faire respecter le règlement.

N'attendons donc pas la contravention toujours désagréable à recevoir et à payer.

Avons-nous songé aussi qu'en mettant nos détritrus de jardin sur le petit tas formé par le cantonnier après le balayage de la rue, nous contribuons à salir celle-ci. Nous nous débarrassons, certes, mais nous embarrassons les autres. Ne croyons-nous pas que ce serait mieux d'enfouir dans notre jardin même, les détritrus plutôt que de les déverser, parfois nuitamment pour ne pas être vu, sur le trottoir ? La Municipalité a fait placer en différents endroits, dans la ville, des récipients en ciment pour recevoir les détritrus que ramassent les cantonniers lorsqu'ils balayent les caniveaux et trottoirs. Or, elle s'est aperçue que dans ces récipients on y mettait des ordures ménagères et des détritrus de jardin. Elle va donc être obligée de mettre sur ces récipients un couvercle grillagé fermé à clé afin que seuls les cantonniers s'en servent.

Aidons donc la Municipalité à tenir la ville propre et songeons qu'elle n'est pas tenue de faire balayer les trottoirs, ce travail incombant aux propriétaires et locataires. Que dirons-nous lorsque le Conseil municipal, ainsi que l'y autorise la loi, appliquera la taxe de balayage comme à Paris parce que la Municipalité aura été dans l'obligation de se substituer aux particuliers ? Nous maugréerons contre la note à payer. Alors, pour éviter cela, faisons le nécessaire en y mettant chacun du nôtre et la ville sera propre sans qu'il en coûte davantage.

On se plaint bien souvent que nos rues sont sales...
Si nous ne les salissons pas nous-mêmes...
Qu'en pensez-vous ? ? ?

Fête des Mères

Comme chaque année, la Fête des Mères a donné lieu, le dimanche 30 mai, à une charmante cérémonie qui s'est déroulée dans la Salle des Fêtes de la Mairie, en présence de la Municipalité, de nombreux conseillers municipaux et présidents ou délégués de Sociétés locales.

M. le Maire avait laissé la présidence à M. Rollin, maire-adjoint, que sa qualité de grand-père désignait pour cette fonction.

Dans une brève allocution, M. Rollin rendit hommage aux mères, de famille, à leur dévouement toujours en éveil, qu'il s'agisse d'assurer la vie matérielle de la maisonnée ou la tâche primordiale de l'éducation des enfants. Il invita tous les chefs de famille à se grouper dans leurs associations familiales pour la défense de leurs intérêts.

Toutes les écoles de Saint-Cloud avaient été invitées à s'unir à cette glorification de la mère de famille et M. Rollin donna lecture de plusieurs travaux d'enfants qui exprimaient en termes délicats et choisis les sentiments de reconnaissance et d'amour des enfants envers leur maman.

Ensuite, M. le Maire remit la Médaille de la Famille Française (Médaille de bronze) à :

Mme Dekint Jeanne, 4, rue Ferdinand-Chartier, à Saint-Cloud, 6 enfants.

Mme Hodan Madeleine, 124, rue Tahère, à Saint-Cloud, 5 enfants.

Mme Morlier Marie, 32, rue Preschez, à Saint-Cloud, 5 enfants.

Mme Ricquier Anne-Marie, 95, boulevard de la République, à Saint-Cloud, 6 enfants.

Un vin d'honneur très cordial termina cette cérémonie qui laissera un souvenir très doux au cœur de tous ceux qui y participèrent.

..

M. le Directeur de l'école des garçons de Montretout a fait parvenir au Maire un petit poème composé, sans aucune aide, par un élève de son école, le jeune Edouard Lebigre, âgé de 14 ans. Nous publions ce poème et adressons toutes nos félicitations à cet élève :

M A M A N . . .

*Des jours passés ensemble, te souviens-tu maman ?
De tes baisers si tendres, de mes serments d'enfant
De tes baisers donnés après une querelle
J'eus alors adoré le sort d'un immortel.
Je voyais sur ta tête, une troupe de beld anges
Qui, au son des violons chantaient toutes louanges.
Ils te louaient, maman, comme une belle déesse
Qui ne donne à son fils que baisers et caresses
Heureux si tu ne pleures le soir à mon vigile,
Heureux si ma mort te pouvait être utile
Avec toi, je vivrai ou je mourrai content
A la suite des jours, à la suite des ans.
Et je mourrai pour toi au plus doux de mes jours.
Enlevé malgré moi à mes plus tendres amours,
Je te serai fidèle jusqu'au jour de ma mort.
Et plus longtemps après si je le puis encor.
Et quand je serai vieux, je dirai en pleurant
Ce mot charmant, si doux prononcé des enfants,
Ce mot qui ressemble à une caresse... maman.*

Promenade offerte aux élèves reçus au Certificat d'études et au Concours d'entrée en 6^{ème} des Lycées et Collèges

Cette année, plus de deux cents élèves participèrent à la sortie offerte par la Municipalité aux lauréats du certificat d'études et aux élèves ayant passé avec succès le concours d'entrée en 6^o des lycées, collèges et cours complémentaires.

Les cars se dirigèrent, le mardi 16 juin, sur Etampes, puis, à quelques kilomètres de cette ville, ce fut une première visite, celle du château de Farcheville. Ce domaine, dont les parties anciennes datent de 1291, appartenait au sieur de Bouville, chambellan de Philippe-Le-Bel; il fut transformé au cours des âges mais conserve un aspect curieux de château-forteresse avec cette particularité, sans doute unique en France, de servir encore actuellement à l'habitation. Après cette évocation historique, les cars traversèrent la coquette cité de Milly et arrivèrent à Nemours, ancienne capitale du Gâtinais français, qui garde une certaine nostalgie d'un passé où la vie régionale n'avait pas été absorbée par le grand Paris comme c'est le cas aujourd'hui. Grâce à l'amabilité du secrétaire général de la mairie qui chargea un garde d'accompagner les cars, et après un trop bref aperçu des bords du Loing, le déjeuner champêtre se déroula dans le cadre si pittoresque des rochers gréau, paysage typique de la forêt de Fontainebleau qui fut traversée quelques heures plus tard pour se rendre à Orly.

En effet, la visite de l'aéroport de Paris était l'attraction que tous attendaient. Bien placés auprès des aires d'atterrissages, les élèves eurent la bonne fortune de voir plusieurs longs-courriers transcontinentaux arriver, notamment un « Languedoc », plusieurs appareils

D. C. 4 ou Constellations. La visite proprement dite, sous la direction de M. Liffac, qui sut instruire nos jeunes en les amusant, a peut-être contribué à faire naître des vocations mais a certainement intéressé tous les élèves et leurs maîtres. Orly est une des raisons d'espérer en l'avenir de notre pays puisqu'aujourd'hui, second aéroport européen pour le trafic passagers et le premier pour le fret, il aspire d'ici peu de temps à battre tous ses concurrents par un aménagement gigantesque qui en fera un aéroport digne du grand renom de Paris auquel il se trouvera plus rapidement relié par la construction d'un auto-route.

Des chiffres qu'il est bon de rappeler :

En 1952, Orly et son complément Le Bourget :

Mouvements d'avions : 80.219.

Mouvements passagers : 1.324.504.

Frêt : 27.417 tonnes.

Postes : 6.405 tonnes.

L'équipement projeté est prévu pour assurer les transports de 6 millions de passagers ! et le périmètre de l'aéroport sera de 48 kilomètres. Belle leçon d'optimisme dans le destin de la France qui sait encore construire à l'échelle du monde moderne.

Il n'est donc pas étonnant que pris par ces réalisations grandioses, les élèves furent difficiles à regrouper pour le retour à Saint-Cloud qui s'effectua néanmoins dans d'excellentes conditions et à l'heure prévue.

Les Distributions des Prix

La tradition voulait que les remises de récompenses se fissent aux approches du 14 juillet, mais cette année, quelque peu bouleversé par le changement de date des vacances, les distributions des prix eurent lieu à la Salle des Fêtes Municipale, le vendredi 26 juin.

La séance du matin, présidée par Monsieur le Maire, fut consacrée à la remise des récompenses aux élèves des Cours complémentaires et des classes primaires des écoles du groupe du Centre. Dans son allocution, Monsieur le Maire indiqua aux élèves qu'ils devaient leur succès à la notion de compétition qui est une des lois impérieuses de notre temps et « qui s'impose d'autant plus aux jeunes Français s'ils veulent conserver le patrimoine de grandeur passée et le hausser à l'échelle du monde du XX^e siècle ». Puis de nombreux lauréats reçurent les volumes offerts par la ville de Saint-Cloud ou par des donateurs. La distribution avait été précédée de numéros récréatifs exécutés sous la direction de Mme Murat, professeur d'éducation physique, sur le thème original de chansons créoles qui nous permirent d'apprécier le folklore de la plus grande France dans des danses peut-être pas très classiques, mais qui du moins accordent au rythme la place prépondérante que lui vaut la vogue de notre époque.

L'après-midi, et nous le regrettons vivement, la salle fut trop petite pour accueillir lauréats et parents venus assister à la remise des récompenses des élèves méritants des écoles des groupes de Montretout et des Coteaux. Par l'énoncé des palmarès, l'on put se rendre compte que les résultats obtenus dans tous les groupes sont aussi brillants et que quel que soit le quartier, la valeur du personnel enseignant est constante et parvient à entraîner les meilleurs élèves par une préparation fructueuse vers des études supérieures.

Cette séance était placée sous la présidence de M. Monsel, premier adjoint et de M. Laurence, adjoint. Ce dernier, qui aime à rappeler et sa carrière d'universitaire et son passé au service des populations d'outre-mer, se plut à citer quelques grands noms de disparus

qui ont habité Saint-Cloud, ceux de Verhaeren et du général Clément-Grancourt en particulier.

La partie artistique avait été confiée aux deux écoles de filles des deux groupes. La perfection des numéros présentés fut telle que les félicitations doivent être équitablement partagées entre les institutrices qui ont assuré la tâche délicate de préparer les élèves à cette occasion. Citons néanmoins la féerie réalisée par Mme Picard dont nous avons eu à plusieurs reprises le plaisir de saluer un sens artistique créateur d'harmonie puisqu'aussi bien Mme Picard sait broser un décor, régler un ballet, faire des arrangements musicaux ou costumer habilement ses jeunes élèves. Citons aussi le remarquable ensemble des ballets acrobatiques présentés par les grandes élèves de l'école des Coteaux.

A l'issue des distributions, un vin d'honneur réunissait autour de Monsieur le Maire et de ses adjoints, de nombreux conseillers municipaux et des administrateurs de la Caisse des Ecoles qui, par leur présence, témoignaient de l'intérêt qu'ils portent aux jeunes élèves et au Corps enseignant de Saint-Cloud.

COLONIE DE VACANCES MUNICIPALE

Le départ des enfants pour Charbonnière a eu lieu mercredi 1^{er} juillet.

Dès 7 h. 30, les cars étaient rangés sur la place de la mairie, et, sous la conduite de leurs moniteurs et monitrices, les enfants (68 filles et 103 garçons) les occupèrent après avoir encore une fois embrassé leurs parents qui les avaient accompagnés.

Le voyage s'effectua dans d'excellentes conditions et le soleil, réticent au départ, se montra pendant le trajet et fit à nos jeunes colons un accueil magnifique à leur arrivée au château.

M. Martin, directeur et Mme Martin avaient tout préparé pour cette réception et chaque enfant, ancien colon ou nouveau, paraissait enchanté.

Rappelons que les enfants doivent écrire à leur famille chaque semaine et que, dans le cadre d'affichage de la mairie, on trouvera le compte rendu hebdomadaire de l'activité de la colonie ainsi que le détail des menus de chaque repas.

Il ne nous reste plus qu'à faire des vœux pour que le beau temps favorise le séjour de nos enfants à Charbonnière et qu'ils nous reviennent, à la fin de leurs vacances, florissants et heureux.

Le départ de la deuxième période aura lieu le 3 août. Il reste encore quelques places disponibles.

Au Centre Culturel et Artistique

Séance de cinéma scolaire

Les séances bi-mensuelles et gratuites de cinéma scolaire, à la fois instructives et attrayantes, organisées par la Municipalité, ont connu, au cours du deuxième trimestre, le succès qu'elles avaient obtenu au cours du premier trimestre 1953.

Désormais, à chaque séance, on compte environ 3 à 400 jeunes élèves venus de toutes nos écoles. Une centaine d'adultes les accompagnent.

Elles contribuent à faire connaître le monde, la métropole et les diverses parties de l'Union Française.

Elles reprendront en octobre prochain.

M. Laurence, adjoint au Maire, qui commente très brièvement les films passés à l'écran, tient à remercier les directeurs et professeurs de tous nos établissements universitaires pour l'aide précieuse qu'ils lui apportent en distribuant dans les classes les programmes des séances.

Baptêmes de l'air

A la suite d'une causerie avec présentation de films du capitaine aviateur Lefèvre, sur l'aviation française, des bons gratuits pour baptêmes de l'air furent remis à 13 élèves méritants de nos lycées et écoles.

Le jeudi 23 avril, 13 jeunes gens et jeunes filles furent conduits de la mairie de Saint-Cloud à Toussus-Le-Noble par les soins du Ministère de l'Air. Un court voyage en avion leur fut offert par un temps splendide. Ils se déclarèrent enchantés. On espère qu'au cours de l'année 1953, d'autres élèves pourront profiter de semblables baptêmes de l'air.

Manifestations prévues pour octobre 1953

La Compagnie Blomet-Volontaires, qui s'est produite à Saint-Cloud et a obtenu un succès mérité, donnera en octobre trois pièces consacrées au sourire, au rire et au fou-rire. L'entrée de la Salle des Fêtes municipale sera gratuite.

**

En octobre également, en hommage à Emile Verhaeren, et pour commémorer le cinquantenaire des forces tumultueuses du grand poète flamand, le poète belge Noël Ruet fera une conférence sur l'œuvre de Verhaeren. Des poèmes seront lus par des artistes éminents. On espère que l'ambassadeur de Belgique en France, honorera de sa présence la conférence de M. Noël Ruet.

Enseignement Ménager

Le 24 juin dernier eut lieu dans les locaux de la « Maison des Jeunes », l'exposition des travaux de couture effectués par les élèves des cours d'Enseignement Ménager de Saint-Cloud et des Coteaux.

Cette année, comme tous les ans, nous avons admiré de très beaux objets : lingerie, vêtements d'enfants, robes, corsages confectionnés par les élèves pour elles-mêmes ou leurs enfants.

Un goûter complétait la réunion qui a été des plus animées, Monsieur le Maire ainsi que des membres de la Municipalité et du Conseil Municipal, l'honoraient de leur présence. Monsieur le Maire a vivement félicité les élèves, parmi lesquelles se trouvaient les lauréates du Concours Régional d'Enseignement Ménager qui a eu lieu fin janvier et auquel deux jeunes filles se sont particulièrement bien classées. Ce sont Marie-Josèphe Blottières et Monique Llorens. La Municipalité a décidé de leur donner une récompense.

Ces cours, assurés par le Service d'Enseignement Ménager de la Caisse d'Allocations Familiales s'adressent à toutes : jeunes filles de 14 ans, apprenties de toutes les professions, travailleuses venant après leur travail, mamans restant au foyer.

Les cours ferment pendant les vacances, ils ouvriront à nouveau mercredi 30 septembre et le jeudi 1^{er} octobre.

Voici leur horaire d'ouverture :

Saint-Cloud, Centre Culturel, rue des Ecoles

Mercredi 30 septembre : mamans, 14 heures; jeunes filles, 18 h. 30.

Jeudi 1^{er} octobre : 9 heures, jeunes filles de plus de 14 ans.

Coteaux-Dispensaire, 11, avenue Albert-I^{er}

Mercredi 30 septembre : mamans, 14 heures; jeunes filles, 18 h. 30.

Jeudi 1^{er} octobre : jeunes filles de plus de 14 ans.

Les cours sont gratuits, une participation est demandée le jour du cours de cuisine où un repas complet est confectionné et dégusté par les élèves.

Nous espérons que pendant la prochaine année scolaire, les élèves seront encore plus nombreuses que les années précédentes.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Voici bien longtemps que notre *Bulletin Municipal* n'a rien dit sur notre Bibliothèque municipale.

Pourquoi ? direz-vous. Tout simplement parce que celle-ci, fonctionnant avec régularité, n'a pas d'histoire.

Toutefois, on peut signaler que des dons spontanés viennent prouver que sa réputation s'accroît de jour en jour, aussi profitons-nous de cet article pour remercier les généreux donateurs : M. et Mme Munk, Mme Gauthier, M. Javet, M. Lerousseau et tout dernièrement Mme Bourgeois, boulevard de la République, qui a donné 150 volumes qui feront le bonheur des amateurs d'histoire, romans, sociologie, mémoires, etc...

Les abonnés sont d'ailleurs unanimes à reconnaître l'éclectisme qui préside à l'achat des volumes, mais aussi au soin apporté à procurer toutes les nouveautés qui font leur joie. En effet, tous les prix littéraires — et ils sont nombreux — sont achetés aussitôt leur parution. Les La Varenne, Peyré, Peisson, Barbier, Slautgher, Thomas Mann, etc., ont toujours de nombreux lecteurs ainsi que les romans policiers, sans oublier les livres pour enfants.

De leur côté, les élèves des écoles, de l'Ecole Normale Supérieure, des lycées, y trouvent des renseignements qui leur sont fort utiles.

Rappelons que la bibliothèque, située rue du Docteur-Desfossez, exactement derrière l'église, est ouverte tous les matins, dimanche compris, mais excepté le lundi, de 10 heures à 12 heures, le jeudi, de 17 heures à 19 heures et le samedi, de 15 heures à 18 heures. Abonnement : 600 francs par an. Gratuité pour les économiquement faibles et les grands invalides.

Voici avec ses exposés et ses considérants, le jugement rendu le 18 juin 1953, par le Conseil de Préfecture Interdépartemental de Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, à la suite de la requête déposée par MM. SALLES, DUPÉRIER, DUCROS, BILLARD, DEVÈZE, COUTUREAU et BENOIT, tendant à l'annulation des élections municipales du 26 avril 1952.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil de Préfecture Interdépartemental de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne

SÉANCE DU 18 JUIN 1953

Séance :

Au nom du Peuple Français,

Le Conseil de Préfecture Interdépartemental de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne,

Siégeant : MM. GAILLARD, Président,
DEVRIENDT et SERRE, Conseillers,
CHATONNET, Commissaire du Gouvernement,
Assistés de M. VOLLE, Secrétaire-Greffier;

Vu, enregistrée à la Préfecture de Seine-et-Oise, le 30 avril 1953, et au Greffe du Conseil, le 5 juin 1953, sous le n° 6679, la requête par laquelle les sieurs Michel SALLES, Robert DUPÉRIER, Robert DUCROS, Léon BILLARD, Michel DEVÈZE, Alain COUTUREAU et Albert BENOIT, électeurs dans la commune de Saint-Cloud, exposent : qu'ils déferent au Conseil, pour annulation, les opérations auxquelles il a été procédé dans ladite commune, le 26 avril 1953, pour l'élection des Conseillers Municipaux, à la suite desquelles ont été proclamés élus le sieur Francis CHAVETON et quatorze de ses colistiers, motif pris de ce que : 1° Il a été utilisé, pendant la période électorale, avec envoi gratuit, à tous les électeurs, par les services de la Mairie, d'un numéro antidaté du *Bulletin Municipal*, constituant une véritable circulaire électorale interdite par l'article 23 de la loi du 5 septembre 1947; 2° Il a été adressé gratuitement, sous bandes, à la plupart des électeurs, un numéro exceptionnel des *Nouvelles de Versailles*, constituant une circulaire électorale supplémentaire; 3° Il n'a pas été exigé de présentation de cartes d'identité par les électeurs, dans plusieurs bureaux, notamment au Centre Culturel, 2° bureau;

Vu, enregistré au Greffe, le 5 juin 1953, le numéro en défense par lequel les sieurs CHAVETON, ROLLIN, MONSEL, Mme CLÉMENT, les sieurs LAURENCE, SCHREDER, la dame LORRAIN, les sieurs JOULIA, LEMONNIER, CHARONDIÈRE, CLÉMENTEL, PETIT, BEAUFOCHER, OBLE et CHAUVEAU, exposent : 1° En ce qui concerne l'utilisation du *Bulletin Municipal*, que ce bulletin concerne la période de janvier-février-mars 1953 et qu'il a été distribué le 16 avril 1953, date à laquelle il a été livré par l'imprimeur; que le *Bulletin*

Résultat des Élections Municipales du 26 Avril 1953

Liste d'Union Républicaine pour la Défense des Intérêts de Saint-Cloud

Liste d'Entente Républicaine de Défense des Intérêts Communaux

Liste d'Union Ouvrière et Démocratique et de Défense des Intérêts Communaux dans la Paix et l'indépendance Nationale présentée par le Parti Communiste Français

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS	NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS	NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX OBTENUES	NOMBRE DE SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	TOTAUX DES SUFFRAGES ET DES SIGNES PRÉFÉRENTIELS OBTENUS	RÉSULTATS
CHAVETON Francis	4.869	1.531	6.400	ÉLU	SALLES Michel	2.514	590	3.104	ÉLU	PRIMEL André	1.754	495	2.249	ÉLU
MONSEL Raymond	4.879	684	5.563	ÉLU	DUPÉRIER Robert	2.351	365	2.706	ÉLU	COMEAU Jacques	1.754	500	2.254	ÉLU
ROLLIN Gaston	4.992	1.265	6.257	ÉLU	DUCROS Robert	2.351	294	2.645	ÉLU	CHEVRIN-GIOVONI Ang. (M ^{me})	1.743	479	2.222	ÉLUE
SCHREDER Jean	4.874	556	5.430	ÉLU	BILLARD Léon	2.297	290	2.587	ÉLU	BIAJOUX Camille	1.733	436	2.169	ÉLU
LAURENCE Anselme	4.926	519	5.445	ÉLU	DEVÈZE Michel	2.272	238	2.510	ÉLU	MALOISEL Eliane (M ^{me})	1.738	400	2.138	ÉLUE
MENUT Simone (M ^{me})	4.654	222	4.876		BENOIT Albert	2.305	146	2.451	ÉLU	BOUVIER Claude	1.734	28	1.762	
NOEL André	4.776	109	4.885		CHAVEGRAND Fernand	2.268	109	2.377		BONISSONE Jean	1.735	8	1.743	
MARIN Jean	4.885	105	4.990		CARON Gérard	2.308	84	2.392		CROZATIER Célestin	1.747	40	1.787	
BEAUFOCHER Raymond	4.881	176	5.057	ÉLU	GIRAUDIER Robert	2.259	47	2.306		BONNARD Roger	1.739	9	1.748	
DISCOUR Louis	4.828	133	4.961		GARNIER Jack	2.273	57	2.330		BAROIS Fernand	1.743	2	1.745	
COLIN André	4.850	159	5.009		GIRAUDON Gilbert	2.257	34	2.291		BOTTIGELLI Emile	1.741	46	1.787	
PERNOT Henri	4.790	71	4.861		BOUVY Jean	2.257	60	2.317		BESNARD Gabriel	1.744	18	1.762	
OBLE Julien	4.862	155	5.017	ÉLU	CRUSSOL Henri	2.321	78	2.399		VOILLEMEN André	1.742	17	1.759	
CALMEL Henri	4.823	124	4.947		ROBINET Jules	2.259	62	2.321		CHAPRON Jean	1.745	32	1.777	
CHAUVEAU Roger	4.863	150	5.013	ÉLU	BECART Etienne	2.264	51	2.315		CHEROUVRIER Camille	1.740	15	1.755	
BERGER André	4.848	120	4.968		BEAUVAIS Marie-Nicole (M ^{me})	2.277	41	2.318		BLEVIN Eugène	1.740	8	1.748	
PETIT Marcel	4.862	203	5.062	ÉLU	LEGOUEIX-MILLOT Henri	2.234	23	2.257		LAPLACE Georges	1.750	22	1.772	
GIRAUD Raymond	4.879	55	4.934		LECOQ Jean	2.234	32	2.266		LACHIZE Fred	1.742	19	1.761	
SANNINO Eugène	4.806	86	4.892		MASSON Pierre	2.270	62	2.332		SURE Paul	1.741	6	1.747	
LORRAIN Pierre (M ^{me})	4.868	419	5.287	ÉLUE	COUTUREAU Alain	2.351	129	2.480	ÉLU	BOURNISIEN Yvonne (M ^{me})	1.732	5	1.737	
CHARONDIÈRE Louis	4.861	256	5.117	ÉLU	RAMETTE Louis	2.247	19	2.266		STEINER Paul	1.744	3	1.747	
CLÉMENT Maurice (M ^{me})	4.824	635	5.459	ÉLUE	BASSET Henri	2.253	32	2.285		LAZERÉ Anna (M ^{me})	1.735	6	1.741	
DEWAELE Gabriel	4.787	63	4.850		ALLIOT Henri	2.215	18	2.233		PONSEAU Maria (M ^{me})	1.731	7	1.738	
JOULIA Jean	4.889	377	5.266	ÉLU	DORMOY DE LA HARPE Pierre	2.219	32	2.251		ZEGUT André	1.740	4	1.744	
NEGRIER Maurice	4.779	148	4.927		BOURGEOIS René	2.236	16	2.252		KERZREHO Yvonne (M ^{me})	1.731	2	1.733	
LEMONNIER André	4.892	249	5.141	ÉLU	DUPAS René	2.222	14	2.236		RIDARD Marcel	1.731	3	1.734	
CLEMENTEL Gilbert	4.904	208	5.112	ÉLU	DUMAS Charles	2.253	24	2.277		ROGER Georges	1.730	1	1.731	

Nombre de suffrages et de signes préférentiels obtenus par les listes (par bureau de vote)

DÉSIGNATION DES LISTES	1 ^{er} BUREAU MAIRIE		2 ^e BUREAU CENTRE CULTUREL		3 ^e BUREAU ÉCOLE DES GARÇONS MONTRETOUT		4 ^e BUREAU ÉCOLE MATERNELLE MONTRETOUT		5 ^e BUREAU ÉCOLE DES FILLES MONTRETOUT		6 ^e BUREAU ÉCOLE DES GARÇONS COTEAUX		7 ^e BUREAU ÉCOLE DES FILLES COTEAUX		TOTAUX	
	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS	SUFFRAGES	SIGNES PRÉFÉRENTIELS
Liste d'Union Républicaine pour la Défense des Intérêts de Saint-Cloud	25.199	1.511	16.512	1.080	27.419	2.084	21.502	1.711	19.539	1.224	5.865	266	14.915	902	130.951	8.778
Liste d'Entente Républicaine de Défense des Intérêts Communaux	11.533	535	9.512	452	11.222	671	7.458	326	10.748	549	3.695	51	7.405	363	61.573	2.947
Liste d'Union Ouvrière et Démocratique de Défense des Intérêts Communaux	7.953	401	7.792	420	4.740	214	3.441	91	7.373	420	10.968	717	4.712	348	46.979	2.611

Suffrages de liste de chaque liste

Liste d'Union Républicaine pour la Défense des Intérêts de Saint-Cloud	4.850
Liste d'Entente Républicaine de Défense des Intérêts Communaux	2.280
Liste d'Union Ouvrière et Démocratique de Défense des Intérêts Communaux	1.739

Nombre de Sièges obtenus

15
7
5

Municipal d'octobre 1947 avait paru quelques jours avant les élections et qu'un article intitulé : « Vingt-sept mois de gestion Municipale » tenait également lieu de compte rendu de mandat; que, pour les photographies, elles montrent les importantes réalisations effectuées pendant le mandat de six ans, et que cette partie artistique a pu embellir le bulletin grâce aux fonds d'un procès gagné par la commune et, par suite, sans peser plus lourdement que les autres numéros sur les finances municipales; que, quant à l'appel aux abstentionnistes, il ne force pas plus spécialement, comme dans le numéro de 1947, d'ailleurs, pour une liste que pour une autre; 2° En ce qui concerne l'envoi d'un numéro des *Nouvelles de Versailles* que, si ce numéro contient un article de polémique, celui-ci ne constitue que la réponse à un tract-circulaire distribué par la liste SALLES quelques jours avant l'ouverture de la campagne électorale; que les bandes incriminées ont été faites, non par le personnel municipal, mais par trois personnes spécialement rémunérées par le sieur CHAVETON; 3° Et ce qui concerne la non-présentation de cartes d'identité — qu'aucune réclamation n'a été formulée à cet égard au moment de la rédaction des procès-verbaux — ledit mémoire concluant au rejet de la requête sus-visée;

Vu, enregistré au Greffe, le 5 juin 1953, le mémoire en réplique par lequel les sieurs SALLES, DUPÉRIER, DUCROS, BILLARD, DEVÈZE, COUTUREAU et BENOIT exposent : 1° En ce qui concerne le *Bulletin Municipal*, que la distribution en a été échelonnée du 16 au 22 avril; qu'il ne relève pas de la presse périodique, mais qu'il constitue une circulaire adressée gratuitement à tous les électeurs de la commune; qu'il a dû coûter aux contribuables près de 200.000 francs; qu'il a constitué un très important moyen de vaincre en mettant les listes adverses dans une indiscutable infériorité; qu'il contenait un article intitulé « Fin de mandat » portant la signature du Maire; constituant un appel non déguisé aux électeurs; qu'il n'y a pas de comparaison possible avec le numéro de 1947, dont l'essentiel consistait en l'appel aux abstentionnistes; que, dans celui de 1953, le sieur CHAVETON attaque les listes adverses; 2° En ce qui concerne le numéro spécial des *Nouvelles de Versailles*, que ce numéro a été adressé, non aux abonnés, mais à tous les électeurs de la commune, sous bandes faites par le personnel de la Mairie; que ce numéro spécial constitue un ensemble de violentes attaques dont certaines calomnieuses à l'adresse de la liste SALLES, et qu'il a été expédié l'avant-veille du scrutin; qu'il a joué le rôle d'une véritable circulaire électorale, interdite par l'article 23 de la loi du 5 septembre 1947, et qu'il constitue un véritable tract; 3° En ce qui concerne la non-présentation de cartes d'identité, que plusieurs témoins peuvent attester qu'il n'a pas été demandé de cartes d'identité au bureau de vote du Centre Culturel et de l'Ecole de Montretout, au moment de la réception des votes; ledit mémoire concluant au maintien de la requête introductive d'instance;

Vu, enregistrée à la Préfecture de Seine-et-Oise, le 30 avril 1953, et au Greffe, le 11 juin 1953, sous le n° 6.691, la requête par laquelle le sieur VILLARS Guy, demeurant à Paris, 58, rue du Théâtre, proteste contre sa radiation de la liste électorale de la commune de Saint-Cloud, à la date du 31 mars 1953, par la commission instituée par l'article 5 de la loi du 7 juillet 1884, motif pris que, bien que n'étant pas actuellement domicilié à Saint-Cloud, il a participé au scrutin de 1951, et que cette radiation ne lui a pas été notifiée;

Vu, enregistré au Greffe, le 11 juin 1953, le mémoire en défense par lequel les sieurs CHAVETON et autres, candidats élus Conseillers Municipaux de la commune de Saint-Cloud, le 26 avril 1953, exposent : que le Conseil de Préfecture est incompétent pour connaître d'une irrégularité qui aurait été commise en matière de confection des listes électorales;

Vu le procès-verbal des opérations électorales contestées;

Vu ensemble les autres pièces du dossier;

Vu les lois des 28 pluviôse, an VIII, 21 juin 1865 et 22 juillet 1889;

Vu les décrets des 6 et 26 septembre 1926;

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu les lois des 29 juillet 1913, 31 mars 1914, 8 juin 1923 et 20 juillet 1928;

Vu la loi du 5 septembre 1947 et le décret du 18 septembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 5 septembre 1947;

Où à l'audience du 17 juin 1953;

M. GAILLARD, président, en son rapport;

MM. DUPÉRIER, BILLARD, DEVÈZE, CHAVETON, LAURENCE,

JOULIA et COMEAU, en leurs observations orales;

M. CHATONET, Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions;

L'affaire en cet état mise en délibéré et renvoyée à une audience ultérieure pour le prononcé de la décision;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

Sur la jonction des requêtes :

Considérant que la requête sus-visée du sieur SALLES et autres, enregistrée au Greffe sous le n° 6679, et celle du sieur VILLARS Guy, enregistrée au Greffe sous le n° 6691, concernent les mêmes opérations électorales; qu'il y a donc lieu de les joindre pour y statuer par un seul et même arrêté;

En ce qui concerne la requête n° 6679.

Sur le grief tiré de la distribution aux électeurs, pendant la campagne électorale, du *Bulletin Municipal*, n° 50.

Considérant qu'il résulte de l'examen dudit Bulletin Municipal qu'il ne constitue qu'un compte rendu, avec documents photographiques à l'appui, du mandat de la municipalité sortante; que, si dans un article de tête, intitulé « Fin de mandat », le Maire a invité les électeurs à ne confier « leurs suffrages qu'à des hommes dont ils sont sûrs qu'ils mèneront la tâche jusqu'au bout », il n'est reproduit aucun nom des candidats d'une des listes en présence, et il n'est donné à aucune candidature, par une recommandation spéciale, un caractère officiel; que, d'autre part, il ne contient aucune mention injurieuse ou diffamatoire, et il ne relate aucun fait qui ne soit déjà connu des électeurs; qu'il n'excède donc pas les limites de la polémique électorale; qu'enfin, en raison de la date de sa distribution, les candidats des listes adverses ont pu disposer de tout le temps suffisant pour y répondre, et que l'écart existant entre le nombre des sièges obtenus par la liste d'Union Républicaine pour la défense des intérêts de Saint-Cloud (15) et celui recueilli par la liste d'Entente Républicaine de défense des intérêts communaux (7) et par la liste d'Union Ouvrière et Démocratique et de Défense des Intérêts communaux dans la Paix et l'Indépendance Nationale (5) est notable; que, dans ces conditions, la distribution du bulletin incriminé, bien que contraire aux dispositions de l'article 23 de la loi du 5 septembre 1947, ne peut être regardée comme ayant présenté le caractère d'une manœuvre et comme ayant constitué une irrégularité susceptible d'entraîner l'annulation des élections (Cf. A.C.E., 11 mars 1946, *Elect. Municip. d'Oradour Saint-Genest*, L. p. 79); qu'il y a donc lieu de rejeter le grief sus-visé;

Sur le grief tiré de la distribution aux élections, l'avant-veille du scrutin, d'un numéro spécial du journal *Les Nouvelles de Versailles*.

Considérant que l'article intitulé « La Quadrature du Cercle », publié le 23 avril 1953, dans les *Nouvelles de Versailles*, édition spéciale de Saint-Cloud, ne constitue qu'une réponse au tract précédemment distribué par les candidats de la liste d'Entente Républicaine de Défense des Intérêts Communaux, et intitulé « Pourquoi la liste Salles » qu'en effet, si ledit article contient des mentions regrettables à l'égard des candidats de cette liste, elles ne sont que la contre-partie des imputations non moins regrettables contenues dans le tract précité à l'adresse de la municipalité sortante; qu'ainsi, elles ne dépassent pas les limites de la polémique électorale; que, dans ces conditions, et eu égard à l'écart important constaté, comme il a été dit ci-dessus, entre le nombre de sièges obtenus par la liste d'Entente Républicaine pour la Défense des Intérêts de Saint-Cloud et celui recueilli par les deux listes adverses, la distribution du numéro dudit journal, le 24 avril 1953, bien que contraire aux dispositions de l'article 23 précité de la loi du 6 septembre 1947, ne peut être regardée comme ayant présenté le caractère d'une manœuvre et comme ayant constitué une irrégularité de nature à entraîner l'annulation des élections; que ce grief ne peut donc être retenu;

Sur le grief tiré de la non-présentation des cartes d'identité par les électeurs au bureau de vote du Centre Culturel et de l'Ecole de Montretout :

Considérant qu'il ne résulte pas de l'instruction — et qu'il n'est d'ailleurs même pas allégué — que la non-présentation de leur carte d'identité par les électeurs au bureau de vote précité, ait constitué une ma-

nœuvre ayant pour but et pour effet de violer les résultats du scrutin; qu'il convient donc de rejeter ce grief;

En ce qui concerne la requête n° 6.691 :

Considérant que le Conseil de Préfecture, chargé, en premier ressort, du jugement des contestations relatives à la validité des élections, n'a pas compétence pour statuer sur la validité des opérations de confection — inscriptions et radiations — de la liste électorale; que, d'autre part, il ne résulte pas de l'instruction que la radiation du sieur Villers Guy de la liste électorale de la commune de Saint-Cloud ait été le résultat d'une manœuvre ayant eu pour effet de porter atteinte à la sincérité du scrutin; que, dans ces conditions, il y a lieu de rejeter la requête sus-visée;

Par ces motifs :

Vidant son délibéré et statuant contra-dictoirement :

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La requête des sieurs SALLES et autres, enregistrée au Greffe sous le n° 6.679, et la requête du sieur VILLARS Guy, enregistrée au Greffe sous le n° 6.691, sont jointes.

ART. 2. — Lesdites requêtes sont rejetées.

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, à Versailles, le 18 Juin 1953.

Le Président-Rapporteur :
Signé : E. GAILLARD.

Le Secrétaire-Creffier :
Signé : VOLLE.

Pour copie conforme,

Pour le Chef de Division empêché et par délégation:

Le Chef de Bureau :
Signature : (Illisible).

N. D. L. R. — Dans le second exposé, il est dit : « Que pour les photographies, elles montrent les importantes réalisations effectuées pendant le mandat de six ans et que cette partie artistique a pu embellir le bulletin grâce aux fonds d'un procès gagné par la commune. » Il faut lire : grâce aux fonds d'un procès gagné par les conseillers municipaux diffamés.

INFORMATIONS DIVERSES

DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DOMMAGES DE GUERRE

toutes catégories, y compris les collectivités publiques à peine de forclusion

Décision du Délégué Départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme

Le Délégué Départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme décide :

ARTICLE PREMIER. — Le point de départ du délai de 6 mois dans lequel les sinistrés ayant déjà fait une dé-

claration dans les délais légaux doivent déposer, à peine de forclusion, toutes pièces administratives utiles à la constitution de leur dossier est fixé au 1^{er} juin 1953.

ART. 2. — Les sinistrés (toutes catégories, y compris les collectivités publiques), ont donc jusqu'au 1^{er} décembre 1953 pour le dépôt de ces pièces).

ART. 3. — Cette décision sera portée à la connaissance des sinistrés par le soin du maire de chaque commune.

Versailles, le 27 mai 1953.

Signé : J. CORTADE.

INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES SITES PITTORESQUES DE SEINE-ET-OISE

Par arrêté en date du 21 mai 1953, M. le Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts a inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de Seine-et-Oise, l'ensemble formé à Saint-Cloud par les restes du château de Béarn et le parc qui les entourent.

Nous croyons, à ce sujet, devoir rappeler certaines dispositions légales :

1^o Loi du 12 avril 1943, relative à la publicité.

ART. 5. — Toute publicité est interdite :

- Sur les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques;
- Sur les monuments naturels et dans les sites classés, inscrits ou protégés par application de la loi du 2 mai 1930;
- Sur les édifices et monuments qui, bien que non classés ou inscrits, présentent un caractère artistique, esthétique ou pittoresque ainsi que dans les sites urbains, les ensembles architecturaux et les perspectives monumentales et autres;

2^o Loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

« L'inscription sur la liste des sites et des monuments naturels dont la conservation présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, entraîne pour les propriétaires du monument naturel ou du site, l'obligation de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé quatre mois à l'avance l'administration préfectorale de leur intention. »

BRILLANTS SUCCÈS CLODOALDIENS

Mlle Yvonne CHAMON, secrétaire à la mairie de Saint-Cloud, a obtenu en mai dernier le diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration municipale, délivré par l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris.

M. Robert HARDOUIN, Directeur des Etablissements Hospitaliers de notre ville, a été admis au sein de la Société des Gens de Lettres de France.

La Ligue Française d'Entr'Aide Sociale et Philanthropique a décerné récemment ses récompenses du mérite civique.

Notre compatriote, Mme Gabrielle ROBINNE, de la Comédie Française, figure parmi les lauréats aux côtés de MM. Léon BAILBY, BONDEVILLE, Directeur de l'Opéra, Paul LANDOWSKY, membre de l'Institut.

Notre compatriote, Maurice CHAMPION, Vice-Président de la Société Nationale des Beaux-Arts, a présenté au dernier salon un meuble moderne en acajou blond pour radio-télévision. Les panneaux des portes sont incrustés de magnifiques motifs en porcelaine, signés par l'excellent artiste LE TALLEC. L'intérieur de ce meuble est en sycamore et comprend la radio-télévision un tourne-disque et une discothèque.

Par la pureté de ses lignes et la qualité de sa matière, le modèle que Maurice CHAMPION a exposé cette année au Grand Palais, à l'occasion du Salon 1953 est vraiment une très belle réalisation de l'art décoratif français. D'ailleurs, Maurice CHAMPION est maintenant l'un de nos meilleurs spécialistes des meubles télévision.

PRIX MONNIER pour l'enseignement du dessin

Nous avons appris que le Prix Monnier, décerné pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires avait été attribué à l'unanimité par les membres du jury à Mme Germaine PICARD, institutrice à l'Ecole de filles du groupe de Montretout.

En lui décernant la grande médaille de bronze du Prix MONNIER, le jury s'est plu à reconnaître le sens artistique et l'excellence des méthodes pédagogiques employées par Mme PICARD. Nous joignons nos félicitations à celles qui lui ont déjà été adressées et nos compliments à ses jeunes élèves pour l'ensemble de leur travail.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE FRANCE

L'éloge de nos deux lycées (garçons et filles) n'est plus à faire. Les succès qu'ils obtiennent aux divers concours et examens prouvent qu'ils comptent parmi les meilleurs de France. L'an dernier et il y a deux ans, c'était le lycée de garçons qui était à l'honneur au concours général.

En 1953, c'est le lycée de filles.

Mlle Sylviane RUE a obtenu en effet le premier prix d'espagnol. Mlle Mary-Luz GOAR a obtenu le deuxième prix d'espagnol. Nous présentons à ces deux brillantes élèves de première, nos félicitations ainsi qu'à leur excellent professeur, Mme BRILLE, et nous n'oublions pas l'administration du lycée.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

Nous avons relevé dans différents documents officiels les promotions ci-après :

Mérite agricole

Au grade de Commandeur (décret du 14 avril 1953)

M. Henri THOMAS, président de la Société d'Horticulture de Saint-Cloud, 41, avenue du Maréchal-Foch, à Saint-Cloud.

Médaille d'honneur départementale et communale en argent

(Arrêté ministériel du 4 mai 1953)

M. LE PICART Albert, ouvrier professionnel à la ville de Saint-Cloud.

M. ROBERT Georges, ouvrier professionnel à la ville de Saint-Cloud.

Le diplôme ainsi que la décoration offerte par la ville ont été remis par le Maire à ces deux récipiendaires au cours d'une petite cérémonie qui eut lieu à la mairie en présence des membres de la Municipalité et des chefs de service.

Nous adressons à ces nouveaux promus nos plus sincères félicitations.

NOS HOPITAUX S'EMBELLISSENT

La Municipalité s'empresse de faire savoir aux futures mamans qu'à l'Hôpital, le service de Maternité est complètement transformé et qu'il offre maintenant, en plus des soins attentifs qui y sont prodigués et de la bonne nourriture qu'on y sert, un décor vraiment agréable en tous points. En un mot, il est neuf, par conséquent clair et gai.

D'autre part, les services administratifs et de réception se sont rénovés en changeant d'emplacement afin de faciliter leur accès aux hospitalisés. Récemment installés au rez-de-chaussée, ils sont devenus plus accueillants et de beaucoup plus pratiques.

Ainsi, la modernisation des Etablissements Hospitaliers, Hospice Lelégard compris, se poursuit donc sans arrêt, avec ténacité, avec goût aussi, et selon un programme de réalisations hardies, quoique étayé sur de prudentes méthodes.

CONSTRUCTIONS D'IMPORTANTES IMMEUBLES A SAINT-CLOUD

Le bureau de la Société « Les Amis de Saint-Cloud », qui a eu connaissance du dépôt à la mairie d'un projet de construction d'un groupe d'importantes immeubles de 15 à 18 étages, en vue de la venir par appartement, sur les terrains sis à Saint-Cloud, dans la partie délimitée par la rue du Pierrier, le boulevard de la République et la rue du Mont-Valérien (ancien terrain Paquin) a fait parvenir le vœu ci-après :

« Le bureau de la Société « Les Amis de Saint-Cloud », réuni le samedi 4 juillet, sous la présidence du Docteur François « Debat, a émis le vœu suivant, à l'unanimité des membres présents :

« Estimant que le problème du logement des nombreux habitants de la ville en quête d'appartements à loyer modéré ne serait nullement résolu par la construction d'une série de gracieuses de 18 étages, réservés à une clientèle aisée ou riche, étranger à la cité, demande au Conseil municipal de vouloir bien prendre d'urgence toutes mesures pour éviter l'édification de ces murailles de béton qui détruiraient irrémédiablement l'harmonie d'un des plus beaux sites dont la région parisienne puisse s'enorgueillir à juste titre.

« Pour le bureau :
« Le Président,
« D^r F. DEBAT. »

AU SUJET DE L'ÉPREUVE CYCLISTE « LE TOUR DE FRANCE »

Le Conseil municipal accordait au début de l'année, sur la proposition de la Municipalité, qui désirait faciliter le passage des coureurs de l'épreuve cycliste « Le Tour de France » à Saint-Cloud, à leur retour dans la capitale, une subvention de 30.000 fr.. Le Maire faisait savoir aux organisateurs que cette somme pourrait être portée à 50.000 francs à la suite d'une souscription des commerçants intéressés de la ville.

Le 3 juin 1953, le Maire recevait la lettre suivante, indiquant que la dernière étape du Tour de France ne pourrait traverser Saint-Cloud. Nous avons tenu à en informer nos concitoyens.

Monsieur le Maire,

Par votre lettre du 10 février dernier, vous nous informiez que votre Municipalité avait accordé au Tour de France une somme de 30.000 francs pouvant être portée à 50.000 francs par les commerçants de votre ville.

J'ai le regret de vous faire connaître que, par ordre de la Préfecture de Seine-et-Oise, la dernière étape du Tour ne pourra traverser Saint-Cloud. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur, mais je tiens toutefois à vous remercier pour l'intérêt que vous aviez bien voulu porter à notre grande épreuve.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

R. BEAUPUIS,
Commissaire général.

AU 47^e CONGRÈS DE L'UNION DES SAPEURS-POMPIERS DE SAINT-CLOUD

Au 47^e Congrès de l'Union des Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud, qui s'est tenu à Rambouillet, le dimanche 28 juin, M. LAURENCE, maire-adjoint, représentait la Municipalité de Saint-Cloud et le lieutenant PASQUET le corps des sapeurs-pompiers de Saint-Cloud.

NÉCROLOGIE

Nous avons appris avec regret la mort de Gabrielle-Joséphine TENEAU, en communauté Sœur CLODOALD, fille de charité de Saint-Vincent-de-Paul, survenue le 3 mai 1953 à l'Hôpital de Saint-Cloud, dans la 93^e année de son âge et dans la 56^e année de sa vocation.

Sœur CLODOALD, bien connue de beaucoup de nos concitoyens, a rendu d'incalculables services à l'Hôpital de Saint-Cloud où elle y exerçait depuis plus de 30 ans les fonctions d'infirmière diplômée. Son grand âge ne lui permettait plus d'assurer ses fonctions d'une manière active mais elle continuait à porter à l'Hôpital un intérêt tout particulier.

Nous exprimons à Madame la Supérieure des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, aux compagnes de Sœur Clodoald et à sa famille, nos bien vives condoléances.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Mai 1953

La présidence pour l'élection du Maire a été assurée par M. BENOIT, doyen d'âge, qui, dans une allocution, a adressé à tous ses collègues le salut le plus cordial et a souhaité un rapprochement des différents groupes au mieux des intérêts de la ville.

Secrétaire de séance : M. LEMONNIER.

Élection du Maire et des Adjoints

Pour le Maire, étaient candidats :

MM. CHAVETON, SALLES et PRIMEL.
Sur 27 votants, ont obtenu :
M. CHAVETON, 15 voix; M. SALLES, 7 voix; M. PRIMEL, 5 voix.
M. CHAVETON ayant obtenu la majorité absolue a été déclaré élu Maire.
M. CHAVETON a pris la présidence de l'Assemblée et a procédé à l'élection des trois adjoints réglementaires.

1^{er} Adjoint. Candidats :

MM. MONSEL, SALLES.
Sur 27 votants et 22 suffrages exprimés, ont obtenu :
M. MONSEL, 15 voix; M. SALLES, 7 voix.
M. MONSEL a été élu 1^{er} Adjoint, à la majorité absolue, au premier tour.

2^e Adjoint. Candidats :

MM. ROLLIN, SALLES.
Sur 27 votants et 22 suffrages exprimés, ont obtenu :
M. ROLLIN, 15 voix; M. SALLES, 7 voix.
M. ROLLIN a été élu 2^e Adjoint, à la majorité absolue, au premier tour.

3^e Adjoint. Candidats :

MM. SCHREDER et SALLES.
Sur 27 votants et 22 suffrages exprimés, ont obtenu : M. SCHREDER, 14 voix ; M. SALLES, 7 voix.
M. SCHREDER a été élu 3^e Adjoint, à la majorité absolue, au premier tour.
Le Conseil a décidé de créer un poste d'Adjoint supplémentaire.

Délégués du Conseil Municipal dans les différents organismes

A la Commission administrative de l'Hôpital-Hospice de Saint-Cloud :

M. BEAUFOCHER,
M^{me} LORRAIN.

A la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance :

M^{me} CLEMENT,
M. DUCROS.

A la Caisse des Ecoles publiques :

MM. MONSEL,
LAURENCE,
CHARONDIERE,
SALLES,
COMEAU.

Au Syndicat intercommunal des communes de la banlieue de Paris pour le gaz :

M. SALLES, délégué titulaire.
M. PETIT, délégué suppléant.

Au Syndicat intercommunal du rû de Vaucresson :

MM. JOULIA, délégué titulaire.
COUTUREAU, délégué suppl.

A la Commission administrative de révision de la liste électorale :

M. OBLE.

A la Commission de jugement de la liste électorale :

MM. PETIT
DUPERIER.

A la Caisse Mutuelle des départements et des communes :

MM. JOULIA,
CHARONDIERE.

Représentation du Conseil Municipal dans les différentes Commissions

La répartition suivante a été décidée : sur 11 membres, maire non compris :

LISTE D'UNION REPUBLICAINE POUR LA DEFENSE DES INTERETS DE SAINT-CLOUD : 6 membres.

LISTE D'ENTENTE REPUBLICAINE DE DEFENSE DES INTERETS COMMUNAUX : 3 membres.

LISTE D'UNION OUVRIERE ET DEMOCRATIQUE ET DE DEFENSE DES INTERETS COMMUNAUX : 2 membres.

Les Commissions d'étude ont été ainsi constituées :

Commission des finances :

MM. MONSEL, ROLLIN, M^{me} CLEMENT, MM. JOULIA, PETIT, CLEMENTEL, DUPERIER, BILLARD, DEVEZE, PRIMEL, M^{me} CHEVRIN.

Au cours de de la première réunion de la Commission, M. MONSEL a été nommé vice-président et M. JOULIA, rapporteur.

Commission des travaux :

MM. SCHREDER, BEAUFOCHER, OBLE, M^{me} LORRAIN, MM. LEMONNIER, CHARONDIERE, SALLES, BENOIT, COUTUREAU, BIAJOUX, COMEAU.

M. SCHREDER a été nommé vice-président; M. LEMONNIER, rapporteur.

Commission des fêtes et sports :

MM. MONSEL, OBLE, PETIT, CHARONDIERE, M^{me} LORRAIN, MM. CHAUVEAU, DUPERIER, BENOIT, DUCROS, PRIMEL, M^{me} MALOISEL.

M. MONSEL a été élu vice-président et M. CHARONDIERE, rapporteur.

Commission des œuvres sociales :

MM. ROLLIN, CHARONDIERE, LAURENCE, JOULIA, M^{mes} CLEMENT, LORRAIN, MM. DEVEZE, BILLARD, DUCROS, BIAJOUX, M^{me} CHEVRIN.

Commission des marchés :

MM. MONSEL, JOULIA, PETIT, LEMONNIER, M^{mes} CLEMENT, LORRAIN, MM. BENOIT, COUTUREAU, DUCROS, COMEAU, M^{me} MALOISEL.

Au cours de cette séance, le Conseil a voté le principe d'une subvention spéciale au Bureau de Bienfaisance pour permettre à cet établissement public d'accorder aux ouvriers lockoutés des établissements Renault des secours identiques à ceux attribués aux chômeurs.

**Election du 4^e Adjoint supplé-
mentaire :**

M. LAURENCE, seul candidat.

Sur 25 conseillers présents et 19 votants, M. LAURENCE, qui a obtenu 14 voix, a été élu Adjoint, à la majorité absolue au premier tour.

**Commission Communale
des Impôts Directs**

Ont été désignés pour faire partie de la Commission communale des impôts directs, les personnes dont les noms suivent, proposées par la Municipalité.

Représentants des Agriculteurs :

MM. THOMAS Henri,
MERCIEUX Maximilien.

Représentants des commerçants :

MM. SOREAU René,
DOUCET Léon,
JEHAN Marcel,
RIQUIER Serge.

Représentants des ouvriers et employés :

MM. CHEROUVRIER,
DEWAEL,
SANINO,
BEL,
ROFFI,
LECAT,
NOEL,
PERNOT.

Représentants des propriétaires :

MM. CHAINE,
SEVIN,
HOUSSARD,
MICHEL Henri.

Représentants de la famille :

MM. RHONE,
CADO.

Représentants des forains :

MM. JOLY,
MANSUY,
BONNAL,
DUPRE.

Cette Commission, composée de six membres titulaires et de six membres suppléants est nommée par le Directeur des Contributions Directes du département.

Séance du 15 Juin 1953

Secrétaire de séance : M. LEMONNIER.

Le Conseil a décidé :

- 1° A l'unanimité, de relever les indemnités représentatives de logement au personnel enseignant non logé des écoles primaires publiques de Saint-Cloud et a adopté le barème fixé par le Conseil départemental de l'enseignement primaire dans sa séance du 22 décembre 1952. Un crédit complémentaire de 300.000 francs a été ouvert pour régler la dépense;
- 2° A l'unanimité, d'attribuer une indemnité spéciale de fonction aux sapeurs-pompiers employés municipaux, qui assument une permanence d'incendie. Un crédit complémentaire de 92.000 francs a été ouvert;
- 3° A l'unanimité, de faire procéder à la pose de stores au marché couvert de Montretout, le long des acrotères des hallettes, sur les versants Est et Ouest et de s'adresser à cet effet à une maison spécialisée avec laquelle un marché de gré à gré sera conclu pour la fourniture et la pose de 24 stores nécessaires avec une toile de qualité supérieure, pour la somme de 961.600 fr. Ouvrir un crédit d'égale somme à inscrire au budget additionnel de 1953;
- 4° A l'unanimité, de faire exécuter par Gaz de France, d'une part, des travaux de bouclage des canalisations de gaz entre l'avenue Foch et la rue Paul-Ollendorf et entre la rue Henri-Regnault et la rue des Villarmains; d'autre part, des travaux de renforcement des canalisations, boulevard Washington, lesdits travaux chiffrés à 2.789.000 fr. devant être financés par un emprunt remboursable en 25 ans, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Dans le cas où cet organisme ne serait pas en mesure de prêter les fonds, la dépense serait réglée à Gaz de France en 25 années, ce qui occasionnerait une charge annuelle de 240.941 francs au lieu de 218.175 francs à la Caisse des Dépôts;
- 5° A l'unanimité : a) D'ouvrir, tant en recettes qu'en dépenses, au budget de 1953, sous la rubrique « allocations scolaires 1953 » (loi Barrangé), un crédit de 3.472.200 francs, montant de la somme allouée à la ville de Saint-Cloud par le Conseil Général, chargé de la gestion des fonds de la Caisse départementale scolaire; b) De passer un marché de gré à gré avec une maison spécialisée pour la fourniture de mobilier scolaire nécessaire aux écoles, soit pour compléter les dotations, soit pour remplacer du mobilier hors d'usage, ce mobilier étant acheté suivant le programme adopté par le Conseil général et réglé à l'aide des fonds de la Caisse départementale scolaire;
- 6° D'accorder, par 25 voix et une abstention, une subvention spéciale de 150.000 francs à la Société sportive et athlétique « La Clodo » pour le déplacement des équipes de foot-ball, volley et basket. Ouvrir un crédit d'égale somme. Envisage de revoir cette question lors de l'examen du budget additionnel de 1953;
- 7° A l'unanimité, d'ouvrir un crédit de 500.000 francs pour l'exécution des premiers travaux devant permettre d'accéder à la carrière du parc Pozzodi-Borgo, en vue de l'établissement par le service du M.R.U. d'un plan de cette carrière qui permettra de bien localiser les menaces signalées par le service des Mines et d'orienter les propriétaires du sol, municipalité comprise, sur le choix des mesures à prendre pour assurer la sécurité publique;
- 8° Le Conseil a émis au scrutin secret son avis sur diverses demandes d'assistance et dossiers d'économiquement faibles.

*
**

Au cours de la séance, les conseillers municipaux décidèrent, à titre personnel et à leurs frais, d'envoyer un télégramme ainsi conçu au Président des Etats-Unis d'Amérique : « Le conseillers municipaux de Saint-Cloud demandent non exécution des époux Rosenberg. »

Les personnes intéressées par le travail du Conseil Municipal ont la possibilité d'assister aux séances qui sont publiques et peuvent prendre connaissance du procès-verbal au registre des délibérations à la mairie. Elles peuvent aussi lire le procès-verbal qui est affiché sur les panneaux municipaux. Etant donné l'importance des procès-verbaux, il n'est pas possible de les reproduire *in extenso* dans le *Bulletin Municipal* en raison des frais élevés que cela entraînerait.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (suite)

XV. LA RUE DAILLY

En descendant la bruyante artère qu'est aujourd'hui la rue Dailly, on a du mal à s'imaginer qu'autrefois il n'y avait à son emplacement et à celui de la gare, exclusivement que des jardins, formant un nid de verdure champêtre et reposant.

Il est vrai qu'il avait existé jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, une modeste voie sur une partie du tracé de la rue Dailly : c'était la *ruelle des Chantepies*, qui partait de la porte de la Guette, longeait l'intérieur des fortifications, s'incurvait à travers l'hôpital actuel et débouchait au milieu de la place du Martroi. Mais lors de la construction de l'Hospice-Hôpital, en 1787-88, celui-ci engloba complètement la ruelle, et ses jardins s'étendirent jusqu'au pied du château de Montretout comme je l'ai dit antérieurement.

La construction du chemin de fer et de la rue Dailly, transformèrent désormais en ruche bourdonnante, sifflante et trépidante, ce coin de Saint-Cloud particulièrement calme et rustique.

La gare que nous voyons aujourd'hui sur notre gauche, et qui ne sert plus qu'aux marchandises, n'était pas la gare primitive. Celle-ci, beaucoup plus modeste, portait sur son fronton — comme aussi le Débarcadère des Fêtes — modelés en grosses lettres, les mots : « Chemin de fer », ceci afin de bien prévenir les voyageurs que le chemin qu'ils allaient prendre désormais n'était pas un chemin de terre...

Evouons à ce propos un souvenir bien oublié : le 7 janvier 1840, c'est-à-dire quelques jours avant celui fixé pour son inauguration, le tunnel de Montretout s'effondra en un point, ensevelissant sous ses décombres l'ingénieur Gripon, qui avait présidé à sa construction. Au cimetière, un monument est élevé à la mémoire de ce simple ouvrier devenu ingénieur et mort, comme un soldat, au champ d'honneur de son travail.

Continuons à descendre la rue Dailly; la première rue rencontrée à droite est la *rue Charles-Lauer*, qu'un sous-titre qualifie de « bienfaiteur de la ville ».

Cette rue, depuis le carrefour appelé jadis « carrefour de la Guette » (rue de l'Hospice, rue du Pas, rue G.-La-Touche), s'appelait depuis toujours *rue de la Guette* et était la plus longue artère de Saint-Cloud; elle a — ou plutôt elle avait — plus de 1.500 mètres de long depuis ledit carrefour jusqu'à la rue de la Porte-Jaune, c'est-à-dire jusqu'à Garches. Si son tracé a conservé sa longueur, il n'a, bien entendu, pas conservé son nom.

Sa partie inférieure, la rue Lauer actuelle, a été débaptisée après l'inauguration du chemin de fer de Paris à Versailles, en 1840. Légitimement fier d'avoir désormais une station desservant la commune, le Conseil décida d'appeler *rue de la Station* cette partie de la rue de la Guette allant jusqu'à la gare. Cette appellation était symbolique, ce pourquoi elle dura près de 100 ans. Mais la débaptizite est une maladie endémique et, en 1933, on appela rue Lauer — nom qui ne disait rien aux habitants — la rue de la Station qui les conduisait à la station.

Certes, il faut être reconnaissant à tous les bienfaiteurs de la ville; mais il existe à cet effet une plaque de marbre dans le vestibule de la mairie; le nom de Lauer y figure, et cela devrait suffire. Pour en finir une bonne fois avec ce virus des changements de noms, j'émetts le vœu qu'aucune décision de ce genre ne soit prise par le Conseil Municipal qu'après un *referendum* auprès des habitants de la rue (les premiers intéressés) et même auprès de tous les habitants de Saint-Cloud. En outre, les personnages à immortaliser sur les plaques devraient être morts depuis 100 ans au moins. Sinon, d'ici à quelques années, tous les vieux noms de rues auront disparu et seront remplacés par une liste de noms propres aggravés de leurs prénoms, formant une espèce de Bottin de noms quelconques et faisant table rase de la tradition et de l'histoire de notre cité.

Pour en revenir à notre rue qui prenait le nom de *chemin de la Guette* à partir des fortifications, la partie comprise entre le chemin de fer et le boulevard de Versailles fut appelée *rue du Chemin de Fer* parce qu'elle conduisait effectivement, non directement à la station, mais au chemin de fer. Elle perdit également son nom pour s'appeler *rue Coutureau*, il y a une vingtaine d'années, l'usage étant admis à Saint-Cloud que tous les maires et adjoints reçoivent leur plaque de rue comme monument funéraire !

Enfin, depuis le boulevard de Versailles jusqu'à Garches, ce fut la partie qui conserva le plus longtemps son nom, puisque les anciens Clodoaldiens se rappellent qu'elle fut débaptisée seulement en 1919 pour devenir la *rue du Maréchal-Foch*.

Au débouché de l'actuelle rue Lauer se trouvait, comme je l'ai dit déjà, la tour de guet et la porte de la Guette, dont la rue aurait bien pu conserver le nom historique. Sur son emplacement se trouve depuis peu, un petit tapis de gazon vert triangulaire, formant un square minuscule, mais très riante pour l'accès dans Saint-Cloud des voyageurs descendant du train; le débouché de la rue a été élargi et un pittoresque auvent de bois permet

aux habitants d'attendre, à l'abri, le passage de l'autocar, assis sur un banc, près des arcades de roses qui longent le square miniature.

Mais je m'aperçois que je deviens lyrique, et ce n'est pas le lieu, ni le moment. Avant de quitter la rue Lauer, remarquez une niche encastrée dans le mur de l'hôpital; on peut y voir encore l'amorce d'une fontaine. C'est là que se trouvait la « source de la Guette », une des fontaines publiques de Saint-Cloud, dont le trop plein traversait la rue en sous-sol, à la demande et aux frais de l'imprimeur Belin, dont la propriété était en face.

Depuis longtemps, cette source ne coule plus. Pourquoi ? Je n'aurais pas la prétention d'en découvrir la cause et de remonter à la source des sources de Saint-Cloud ! Mais depuis 150 ans, celles-ci ont donné lieu à bien des réclamations et même des procès; l'Administration ne pourrait-elle, une bonne fois, faire étudier le relevé de ces sources et assurer leur répartition entre tous les ayants-droit, y compris la ville de Saint-Cloud elle-même ?

Je crois que la sécurité des constructions, l'utilité et l'agrément plaident éloquemment en faveur de la même cause.

En face de ladite rue Lauer s'étire le grand escalier qui permet aux habitants du bourg de prendre la passerelle pour rendre visite aux montagnards de Montretout... C'est un excellent exercice pour les jarrets, surtout quand on monte les marches au pas de gymnastique; mais je soupçonne beaucoup d'habitants de préférer un ascenseur...

Du haut de la passerelle, on jouit déjà d'un beau panorama sur Paris, la Tour Eiffel, le Bois de Boulogne, etc., et aussi d'une vue sur l'ancien jardin de G.-La-Touche.

Mais rassurez-vous, Mesdames, Messieurs, je ne veux pas vous érinter par cette chaleur, et, pour redescendre la rue Dailly, suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUCE.

(A suivre).

EN INDOCHINE

Le sergent DERRIEN, au cours des durs combats qui se sont déroulés en Indochine, a été fait prisonnier par le Vietminh.

Son père, M. DERRIEN, qui habite rue Dailly, à Saint-Cloud, a été prévenu par les soins de la Municipalité.

Nous faisons des vœux pour que la captivité du sergent Derrien ne soit ni trop longue, ni trop sévère.

Dans les Sociétés

CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

Le 23 mars 1953, un film réalisé par M. Jean FILLOUX, jeune explorateur des mers, qui a effectué une croisière autour du monde, a été projeté dans une des salles du restaurant « Le Lonchamp », à Saint-Cloud, en présence des membres du Club Nautique et de nombreuses personnes s'intéressant à la navigation à voile. M. Filloux a commenté son film, un bon documentaire, retraçant la vie à bord d'un bateau à voile que les explorateurs (quatre hommes et une femme) vécurent pendant 13 mois. Les auditeurs ont pu voir dans ce film la construction d'un bateau « Kopula », d'une conception toute nouvelle, bateau à double coque jumelée de 14 m. 50 de long et gréé de voiles chinoises (voiles de sampan et jonques), d'une superficie jusqu'alors inemployée (près de 100 m²).

Tous les membres du Club Nautique de Saint-Cloud prodiguèrent leurs félicitations à M. FILLOUX et le Président du Club, M. TAYLOR, dans une brève allocution, remercia en son nom et au nom des membres du club, le réalisateur-conférencier et lui souhaita bonne chance pour la nouvelle expédition qu'il doit entreprendre prochainement.

Dimanche 5 juillet, l'inauguration du nouveau ponton en Seine donnait lieu à une petite cérémonie intime à laquelle le Maire, soucieux d'encourager cette société, avait tenu à assister. Il remercia le Président, M. TAYLOR, ainsi que les membres du club.

AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE SAINT-CLOUD

Le groupe théâtral de l'Amicale, poursuivant ses manifestations artistiques à l'extérieur, a donné, le 14 juin, en matinée, une représentation à Morsang-sur-Orge au profit de l'Amicale des Anciens Elèves de cette commune et a obtenu un joli succès.

M. DUCROS, animateur du groupe théâtral et président de l'Association, envisage de monter un grand spectacle la saison prochaine, à la Salle des Fêtes Municipale de Saint-Cloud, probablement au mois de novembre avec au programme : *L'Arlésienne*.

Il a déjà obtenu le concours de la Symphonie de Boulogne-Billancourt (60 exécutants).

L'AÉRO-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le groupe aérien « Colonel Thénault », affilié à la F. N. A., n° 311, dont le siège social est à Saint-Cloud, 42, avenue du Maréchal-Foch, a tenu son Assemblée générale annuelle, le 26 avril 1953, à son siège.

M. Dietrich, président et son vice-président de Saint-Cloud, M. OBLE, 15, rue de Buzenval, à Saint-Cloud, aidés du bureau de cette Association, qui comprend des membres de la région parisienne Ouest, ont donné à ce club une grande activité et utilisé leurs ressources, gros-sies d'un don de 500.000 francs des Avions MARCEL DASSAULT, à l'achat de deux appareils : un *Norécrin*, quatre places et *Joëdel III*, deux places.

Des baptêmes de l'air sont donnés aux meilleures conditions à *Toussus-Le-Noble* (hangar placé à gauche du bar du Touring-Club de France). Les militaires de réserve peuvent également s'entraîner sur ces appareils. En outre, l'école de préparation pour le diplôme de mécanicien d'équipement fonctionne très bien et sur 21 élèves présentés, 19 ont été admis.

Il nous a paru intéressant de porter ces renseignements à la connaissance de nos concitoyens.

BRIDGE-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Bridge-Club de Saint-Cloud a tenu, le vendredi 5 juin 1953, à 21 heures, sa III^e Assemblée générale au Centre Culturel.

L'unanimité des sociétaires présents ou représentés a élu le nouveau Comité de direction :

Président : M. GÉRALD MORRISSEY.

Vice-présidents : MM. HENRI CRUSSOL, JEAN FABRIZJ.

Trésorier : M. GUY LALITTE.

Secrétaire : Mlle MONIQUE PALU.

Commissaires : Mlle DANIELLE EESIMPLE, M. ALBERT LENOIR.

La réouverture du club aura lieu dès le 5 septembre.

Renseignements aux séances du club.

CERCLE D'ÉCHECS DE SAINT-CLOUD

« La Tour prends garde »

Au cours d'une soirée échiquéenne, organisée par le cercle « La Tour prends garde », champion de Paris, M. Rollin, maire-adjoint, a remis la coupe de Saint-Cloud à l'équipe de la Porte Dorée qui l'a remportée cette année. D'autre part, M. Hamon, en tournoi individuel, a remporté la coupe de la Municipalité.

Les amateurs d'échecs sont cordialement invités aux réunions du cercle, le vendredi, à 21 heures, au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Le gérant : F. CHAVETON.

ÉTAT CIVIL des MOIS d'AVRIL, MAI et JUIN 1953

NAISSANCES

Mois d'Avril

Jean-François Bremont - Daniel-Guy Guay - Christine-Adrienne-Yvonne Dallanegra - Christian-Gabriel-Pierre Landy - Daniel-Laurent-Eric Martin - Marc-Roland Renaud - Liliane Laure - Patrick-Dominique Pribile - Michèle-Chantal Monjaret - Alain-Louis-Rainier Chapatte - Patrick-Lucien-René Cannet.

Mois de Mai

Christian-Gérard Catier - Pierre Posnic - Annick-France Delestre - Chantal-Martine Drouet - Daniel-Dominique Paccini - Chantal Arbona - Christine-Béatrice-Claire Rebours - Nicole Bondu - Pierre-Louis-François Suet - Régis-Didier Boissard - Evelyne-Suzel-Christiane Deffains.

Mois de Juin

Geneviève-Marie Lefranc - Sophie-Marie-Suzanne Tournier - Jean-Paul-Louis-Arthur Bachelier - Marie-Thérèse Cochet - Marie-Christine-Aline Serrière - Joëlle-Françoise Hilt - Nelly-Marie-Claude-Jeanette Velasco - Gilles-André Bideaux - Philippe Accambray.

MARIAGES

Mois d'Avril

Marie-Auguste Roy et Tecte-Emélie Macron - Roger-Léon Nadal et Françoise Morawiecki-Moreau - Claude-Marie Cales et Elisabeth-Marie Fouilland - Alexandre-Louis Gallou et Ginette-Berthe Gavard - Arthur-Désiré Giovoni et Angèle-Marie Giacomoni - Lucien Girardi et Suzanne-Madeleine Leroy - Georges Arfeuillères et Marie-Thérèse Longuet - Lucien-Marie Michel et Anne-Geneviève Dubois - Georges-Iréné Thieblemont et Anne-Marie Aubertin - Claude-Joseph Constants et Simone-Elisabeth Caron - Augustin-François Plan et Odette-Georgette Aubry - Yves-Désiré Mouton et Jacqueline-Renée Françoise - Michel-Raymond Presumey et Jeanne-Andrée Flamon.

Mois de Mai

Jean-Louis Para et Monique-Sylviane Renard - André-Joseph Averty et Marie-Jacqueline Borde - Gérard-Michel Lutier et Micheline Bruneau - Jean-Henri Deslias et Yvette-Simone Butet - Roger Pradeau et Andrée-Marie Le Moign - Claude-Jean Hocqueloux et Jacqueline-Ernestine Liger - Pierre-Antoine Latreille et Ginette Stalder.

Mois de Juin

Maxime Couprie et Elisabeth-Eugénie Gulicher - Edmond-Moise Jeunet et Nicole-Cécilia Torres - Christian-Louis Vidican et Claude-Marcelle Barrier - Pierre Geffroy et Jeannine-Gabrielle Debesque - Gilbert-Camille Lemaistre et Françoise-Marcelle Dauge - Jean-François Gourichon et Monique-Yvonne Bousange - Louis Lopes Moroa de Aguiar et Gisèle-Claudine Ferreira - Zvi Israileff et Judith-Beate Plachzinski - Marie-Paul Cheyrier Le Jouhan de Noblens et Magdeleine-Marthe Granger Joly de Boissel - Julien-Jacques Lamisse et Madeleine-Sophie Parent - Marcel-Joseph Briard et Anna-Marie Aignel - Louis-Georges Piednoir et Eugénie-Marie Hennequin - Emmanuel-David Calamaro et Ghislaine-Paule Seitre - Roger-Robert Landy et Mauricette-Raymonde Le Madec - Michel-Victor Laurent et Janine-Marie Gasnier - Maharaj Kumar Kharagh Singh de Nabha et Mariella-Magdeleine-Marguerite Koning.

DECES

Mois d'Avril

Charlotte-Elisabeth Micots, 70 ans - Eugène-Romain Divary, 74 ans - Marie-Eugénie Gérard, veuve Louis, 79 ans - Victoire-Marie Cosson, veuve Manoury, 83 ans - Joseph-Marie Le Dissez, 63 ans - Jeanne-Virginie Champion, née Chaudet, 86 ans - Marie-Madeleine Milliroux, femme Momas, 54 ans - Marius Fougerolle, 83 ans - Martine-Marie Velut, 3 ans - Albert-Louis-Marie Morlais, 88 ans - Gabriel-François Montarou, 81 ans.

Mois de Mai

Jean-François Persico, 54 ans - Gabrielle-Joséphine Teneaud, 91 ans - Clémence-Marie Rionnet, 77 ans - François Albouy, 74 ans - Albert Chaudron, 78 ans - Marie-Ange Albensi, veuve Borbognini, 89 ans - Antoinette-Julia Tardivot, veuve Dufour, 64 ans - Joseph Carrara, 76 ans - Claude-Fernand Couderchon, 52 ans - Emma-Angélica Petit, veuve Leproust, 73 ans.

Mois de Juin

Mathilde Delaugerre, femme Le Plé, 70 ans - Jeanne-Juliette Garnier, veuve Dautry, 60 ans - Joseph-Eugène Jary, 68 ans - Virginie Marion, femme Monnier, 58 ans - Marie Racolliet, veuve Girard, 85 ans - Hélène Caraleff, 74 ans - Marie-Joséphine Conegan, veuve Le Guinio, 63 ans - Georges Blin, 73 ans.